

Parlement jurassien

POSTULAT

No 388

PROCHAIN ABAISSEMENT DU TAUX TECHNIQUE – DEJA Y REFLECHIR !

Afin de suivre le chemin de croissance du taux de couverture et atteindre les paliers prévus par le droit fédéral, la Caisse de pensions du Canton du Jura doit faire face à de multiples défis.

Force est de constater, que 5 ans à peine après la dernière modification de la loi sur la Caisse de pensions (LCPJU), le Parlement jurassien doit à nouveau se pencher sur le financement de toute une série de mesures, celles de 2013 ne suffisant pas. Pas moins de CHF 64,2 millions pour compenser entre autres la baisse du taux technique sont à nouveau nécessaires. Pas surprenant et moins encore quand une mise à niveau est planifiée sur une durée irréaliste de 40 ans !

Le taux technique qui sera appliqué par la CPJU, si les modifications de la loi sont acceptées, sera de 2.25% alors que le taux de référence actuel est à 2% et que la tendance générale s'oriente vers des taux plus bas encore. Il ne serait donc pas surprenant, voire même réaliste, que la CPJU doivent dans un avenir proche abaisser à nouveau le taux technique et implicitement procéder à une recapitalisation.

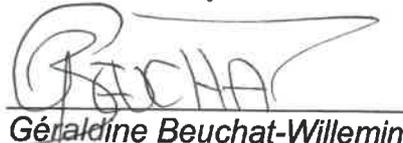
Ce constant besoin de financement n'est pas sans conséquence sur les finances des sociétés affiliées et pour l'Etat du Jura. Cela complique leur politique d'investissements à moyen et long terme et n'est pas anodin dans des projets plus généraux tel que celui de la Fiscalité 17 en ce qui concerne l'Etat.

Ne pas tenir compte d'un prochain abaissement du taux technique et le financement idoine ne serait de fait pas responsable.

Nous demandons au Gouvernement, en lien avec la Caisse de pensions du Canton Jura, d'anticiper un abaissement du taux technique en phase avec la réalité économique générale et d'en prévoir le financement.

Delémont, le 5 septembre 2018

Pour le Groupe PCSI-Jura


Géraldine Beuchat-Willemin

